

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE PRIMAT
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE FAMILIAL**

Par Délibération en séance du 16 décembre 2002, vous avez fixé les conditions de mise à disposition d'équipements communaux aux familles souhaitant organiser des manifestations à caractère festif.

Je vous propose de rajouter à la liste de ces équipements la Salle Polyvalente de Primat, récemment transformée en salle des fêtes.

La mise à disposition se fera dans les conditions fixées par la présente Délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE PRIMAT
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE FAMILIAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 02/7-45 du 16 décembre 2002 modifiant la Délibération n° 01/6-22 du 28 septembre 2001 portant mise à disposition d'équipements communaux pour l'organisation de manifestations à caractère familial ;

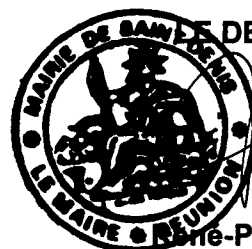
Sur le RAPPORT N° 07/3-72 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la mise à disposition de la Salle Polyvalente de Primat pour l'organisation de manifestations à caractère familial, dans les conditions fixées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **09 OCT. 2007**

 **DEPUTE-MAIRE**
Victoria
René-Paul VICTORIA

**TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE FESTIF**

page 1 / 1

Dénomination	Adresse	Tarifs			
		Participation des familles		Participation des allocataires du RMI	
		Tarif	Cautiion	Tarif	Cautiion
Salle des Fêtes de BELLEPIERRE	33 Allée des Émeraudes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Salle Polyvalente du BRÛLE	1 Chemin de Lourdes Brûlé 97400 SAINT-DENIS	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Salle Polyvalente de SAINT-FRANÇOIS	12 bis Allée de l'École Saint-François 97400 SAINT-DENIS	75,00 €	75,00 €	37,50 €	75,00 €
CASE de SAINT-BERNARD	Rue Gabriel Macé Saint-Bernard 97417 LA MONTAGNE	75,00 €	75,00 €	37,50 €	75,00 €
Salle Polyvalente de SAINT-BERNARD	Chemin Saint-Bernard Saint-Bernard 97417 LA MONTAGNE	75,00 €	75,00 €	37,50 €	75,00 €
Salle Polyvalente de MONTGAILLARD	Rue du Stade Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Salle Polyvalente des CAMELIAS	20 Rue des Camélias 97400 SAINT-DENIS	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
LCR de MONTGAILLARD	44 Boulevard de la Trinité Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Maison de Quartier de VAUBAN	7 Boulevard Vauban 97400 SAINT-DENIS	75,00 €	75,00 €	37,50 €	75,00 €
Salle Polyvalente de la SOURCE	52 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS	75,00 €	75,00 €	37,50 €	75,00 €
Salle Polyvalente de la BRETAGNE	5 Chemin des Routiers Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Salle Polyvalente de BOIS-DE-NEFLES	132 Route des Ananas Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Salle Polyvalente de MOUFIA	Rue des Eglantines Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €
Salle Polyvalente de PRIMAT	12 Rue de Lavandière Primat 97490 SAINTE-CLOTILDE	183,00 €	183,00 €	91,50 €	183,00 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 04/10/2007
En annexe à la Délibération N° 0713-72

LE MAIRE

